



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.61.0

Communication
aux Gouvernements des États parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Changement du nom de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Lors de sa VIII^{ème} session à Budapest, en novembre 1991, l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a changé le nom de cette dernière en

"Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge".

Cette décision est entrée en vigueur le 28 novembre 1991.

La présente communication est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions.

Berne, le 10 février 1992

